

### COVID-19 **MESURES A RESPECTER - PRECISIONS** Jusqu'au 31 aout 2020 inclus





#### Se rassembler

Activités extérieures à privilégier Activités intérieures --> Aérer les pièces!







Maximum 15 personnes (enfants compris)





Maximum 15 personnes (enfants compris)



#### Se rassembler dans un contexte organisé

Sur la voie publique --> autorisation communale hhtps://www.policecomines-warneton.be



**Clubs - Associations** 

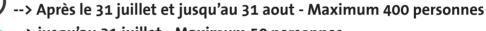


--> Maximum 50 personnes (avec encadrement)

Cérémonies et services de cultes



--> jusqu'au 31 juillet - Maximum 200 personnes



Réceptions - banquets assis à caractère privé



--> jusqu'au 31 juillet - Maximum 50 personnes

--> Après le 31 juillet et jusqu'au 31 aout - Maximum 100 personnes Uniquement préparé et servi par un traiteur professionnel

Réceptions - banquets assis accessibles au public



Voir évènements

**Evènements - représentations** assis à l'intérieur



--> jusqu'au 31 juillet - Maximum 200 personnes

--> Après le 31 juillet et jusqu'au 31 aout - Maximum 400 personnes

**Evènements - représentations** assis à l'extérieur



--> jusqu'au 31 juillet - Maximum 400 personnes

--> Après le 31 juillet et jusqu'au 31 aout - Maximum 800 personnes



L'évènement doit être évalué via: https://www.covideventriskmodel.be/





#### **Commerces - Horeca**

En respectant les gestes barrières

https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/coronavirus-activites



**Restaurants - Bars** 



- --> Ouvert jusqu'à 01 h maximum
- --> Maximum 15 personnes par table
- --> Uniquement places assises
- --> Pas de service au bar

**Commerces** 



En respectant les gestes barrières

Centres bien-être - Piscines Pars attractions - salles de jeux **Casinos - Cinémas** 



En respectant les gestes barrières

Discothèques, Dancings, Jacuzzis, Hammam, ...







# COVID-19 MESURES A RESPECTER - PRECISIONS Jusqu'au 31 aout 2020 inclus





#### Ouverture des entreprises





- --> Télé-travail recommandé
- --> Mesure préventives appropriées obligatoires
- --> https://emploi.belgique.be/fr/themes/coronavirus

#### Mesures Précaution Sanitaire

Contacts sociaux - Maximum 15 personnes par semaine (outre les personnes vivant sous le même toit)



Distanciation sociale - 1m50

--> Mesure préventive principale et prioritaire



Mesures d'hygiènes indispensables

--> Se laver les mains, tousser dans le coude, ...



#### Port du masque

- --> Obligatoire
  - --> Les magasins et centres commerciaux;
  - --> Les cinémas, salles de spectacles, de concert ou de conférence;
  - --> Les auditoires, lieux de cultes;
  - --> Les musées; bibliothèques; casions et salles de jeux automatiques;
  - --> Bâtiments de justice (pour les parties accessibles au public)
- --> Recommandé si distanciation sociale non respectée
- --> L'écran facial peut être utilisé uniquement si le port du masque n'est pas possible pour des raisons médicales



#### Passage de la frontière





#### Pour les autres pays:

--> Interdit sauf voyages essentiels



## Retour d'un pays autorisé hors Schengen ou d'une zone rouge Schengen:

- Obligation de remplir le formulaire
   «Public Health Passenger Locator from»
   https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/Les-voyages-vers-la-Belgique.aspx
- --> Le transmettre avant le départ au transporteur aérien concerné ou à SANIPORT



Ces données peuvent varier d'un jour à l'autre. Plus d'infos: https://diplomatie.belgium.be

Editeur Responsable: Police locale de Comines-Warneton (056/55.00.55 - appui@polcom.be) - 14/07/2020 Info Covid-19 : www.info-coronavirus.be - tél : 0800.14.689 (entre 08h-20h en semaine et 10h-20h le week-end)